

# 13<sup>e</sup>

**MAIRIE DE PARIS** 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 22 MAI 2017**

**- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi 22 mai deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 16 mai deux mille dix-sept par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

M. AQUA, Mme ATALLAH, Mme BECKER, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, M. JULLIARD, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. TRAISNEL.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme Nathalie LAVILLE (à M. Adrien SAUMIER), M. MIERMONT (à Mme Adeline LAMBERBOURG)  
Sans pouvoir : M. BENHAIM, Mme GALLOIS, M. LE GUEN, Mme SOUHAITÉ, Mme STIBBE, M. TAN, M. TREMEGE, M. VIGNOLLES, Mme YADANI

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**M LE MAIRE** : Je souhaite vous faire une annonce pour commencer ce conseil. Nicolas VIGNOLLES, qui a déménagé, a souhaité démissionner du Conseil d'Arrondissement. Il sera remplacé par Stéphane FERRIER qui était le suivant sur la liste.

**13 2017 07 Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M LE MAIRE** : Nous allons commencer notre conseil d'arrondissement par la désignation d'un secrétaire de séance, en l'occurrence une secrétaire de séance, puisque je vais proposer Marie José RAYMOND ROSSI.

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MARIE JOSE RAYMOND-ROSSI EST DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M LE MAIRE** : Nous avons comme premier véritable point à l'ordre du jour l'approbation du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 13<sup>ème</sup> arrondissement et comme à l'accoutumée, je passe la parole à Eric OFFREDO et je ne participerai ni au débat, ni au vote.

<b>13 2017 08 Approbation du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 13ème arrondissement</b>
---

**Eric OFFREDO** : Je vais donc effectivement essayer de vous présenter le budget supplémentaire 2017 et je vais vous demander d'essayer de me suivre, car ce n'est pas très simple.

Les reports se répartissent comme suit. Je vous rappelle qu'on avait adopté le compte administratif lors de nos derniers conseils et c'est la suite de l'adoption de notre compte administratif 2016. Nous avons voté un certain nombre de reports à cette occasion.

Nous avons un montant de reports pour le fonctionnement qui s'élève à 1 253 263 euros et en investissement de 253 041, 98 euros qui viennent s'ajouter au Budget primitif de 2017 que nous avons déjà adopté. Je ne vous en rappelle pas les montants. On arrive à une somme de 17 500 000 euros dont on va défalquer une somme de 85 511 euros que nous reversons à la DEVE, nous faisons cela chaque année pour compenser l'achat de petit matériel et d'outillage, et cela nous permet d'arriver à un budget en recettes de 17 437 113 euros pour l'année 2017, budget primitif et budget supplémentaires compris, en fonctionnement.

En investissement, nous avons 421 200 euros en budget primitif. Nous avons 253 041,98 euros en supplémentaire, ce qui nous donne un budget total de 674 241,98 euros.

De ces reports, nous avons pu faire un usage particulier. Je voulais revenir sur un certain nombre d'usages de ces reports libres. Nous avons réajusté les coûts de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour un montant de 72 211 euros, à la fois pour réévaluer les prévisions de dépenses d'eau pour 32 436 euros et pour abonder les budgets pour l'achat de livres pour un montant de 39 775 euros. Nous avons également reversé une somme de 148 811 euros à la DJS pour les centres Paris Anim en raison d'une part du maintien des cours de musique individuels dont elle avait anticipé la suppression, c'est un montant de 37 907 euros, et d'autre part du non paiement de l'acompte de 110 904 euros dus au titre de décembre 2016 à l'association gestionnaire des centres Paris Anim Gosciny et Oudiné. Nous avons également abondé de 50 000 euros le budget alloué à la section du 13<sup>ème</sup> arrondissement de la DEVE afin de lui permettre d'effectuer de nombreux travaux de sol au square de Choisy qui je vous le rappelle, fête ses 80 ans cette année. Cela, ce sont des dépenses supplémentaires.

Nous avons aussi des recettes supplémentaires, puisqu'on a réévalué les besoins de financement des fluides énergétiques et nous arrivons à 101 790 euros de moins que le budget initial voté et nous avons également moins de dépenses pour l'espace Paris Jeunes pour 11 785 euros par rapport au montant prévisionnel présenté au budget initial.

Je vous le rappelle, le budget de l'état spécial constitué des dépenses et des recettes, doit être voté en équilibre et nous arrivons effectivement à un équilibre. Voilà mes chers collègues, la présentation de cet état spécial. Est ce qu'il y a des interventions ?

Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**MONSIEUR LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE.**

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Merci. Je laisse la parole à Danièle SEIGNOT pour la mise à disposition gratuite du domaine public, pour l'association Le jardin d'Abel.

**13 2017 09 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, dans le square René Le Gall 1-9, rue Berbier du Mets (13<sup>e</sup>) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le jardin d'Abel ».**

**Danièle SEIGNOT** : Il s'agit effectivement du jardin d'Abel et du renouvellement de la convention d'occupation et d'usage du domaine public de cet espace.

Je pense que vous le connaissez tous. L'association le Jardin d'Abel a signé depuis 2009 une convention avec la Ville de Paris pour occuper une parcelle de terrain dans le square Le Gall, une parcelle de 225 m<sup>2</sup>. L'association, depuis 2009, y a fait un énorme travail. Vous pouvez vous en rendre compte vous-mêmes en allant le voir. Je vous le conseille, les samedis après midis quand il fait très beau, vous verrez, il y a toujours beaucoup de monde. La convention arrive à terme et l'association a sollicité son renouvellement afin de poursuivre son activité qui a pour objectif principal de valoriser le jardin, non seulement à travers une gestion collective concertée, respectueuse de l'environnement, mais surtout d'y produire des animations régulières. Samedi dernier par exemple, il y avait une très belle animation puisque une des membres, quasiment fondatrice du jardin d'Abel, Mme Gerda MULLER dédicait un de ses livres qui est absolument superbe et qui pouvait intéresser tous les enfants. Je vous propose de voter sans aucune réticence l'autorisation à la Ville de Paris de signer cette nouvelle convention avec l'association Le jardin d'Abel.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Je laisse la parole à Francis COMBROUZE pour des éléments financiers qui ont trait à la concession d'aménagement avec la SOREQA.

**2017 DLH 40 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'ilots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.**

**Francis COMBROUZE** : La SOREQA est la société publique locale qui a pour objet l'éradication d'immeubles qui sont frappés de péril ou insalubres. Nous sommes concernés par une seule adresse dans le 13<sup>ème</sup>, qui est le 11 rue Bourgon, qui est un petit immeuble. Cet immeuble a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2016, a été soumis au conseil d'administration de la SOREQA au mois d'avril et il y aura donc une procédure de déclaration d'utilité publique pour une acquisition publique de cet immeuble qui fera l'objet de réalisation de logements qui vous sera soumise plus tard. C'est le rapport annuel des activités de la SOREQA et c'est le seul point qui nous concerne.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : La délibération qui suit complète une délibération que nous avons adoptée concernant des projets «ré inventer Paris ».

**2017 DLH 95 Réalisation 199, boulevard Vincent Auriol (13e) d'un programme comportant une résidence étudiante de 32 logements PLS par la RIVP**

**Francis COMBROUZE** : Cela concerne, dans le cadre des projets « réinventer Paris » l'ancien conservatoire, 199 boulevard Vincent Auriol, angle Albert Bayet.

Le projet, vous l'aviez déjà adopté quand nous avons fait la cession à la RIVP de cet immeuble. Il consiste à avoir des activités associatives, un restaurant, un espace de travail partagé, un petit auditorium, cela c'est pour le rez de chaussée et le moins un, et puis en superstructures, 32 logements étudiants qui vont être créés.

Donc l'objet de cette délibération est le financement de la partie logements étudiants qui sera gérée par Lerichemont, qui est une filiale de la RIVP et la délibération donne le détail du montage financier, donc pour un coût total de 2,8 millions d'euros est sollicitée une subvention foncière de l'Etat pour 500 000 euros, des prêts souscrits par Lerichemont ainsi qu'une subvention de la Ville de Paris pour 580 000 euros, à l'équilibre du financement de cette opération.

Par ailleurs, l'immeuble lui-même fait l'objet d'un permis de construire avec un avis favorable qui va être délivré incessamment et les travaux démarreront au mois de septembre, octobre 2017.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Je laisse la parole à Anne Christine LANG pour la subvention annuelle à Arthur et Marine.

**2017 DFPE 54 Subventions (161 651 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance**

**Anne-Christine LANG** : (*pas d'enregistrement.*)

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : La délibération suivante est présentée par Geneviève DOURTHE, puisque cela concerne les familles.

**2017 DFPE 166 Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19e - Subventions (159 050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions**

**Geneviève DOURTHE** : Il s'agit d'apporter un soutien à un dispositif d'aide à la parentalité. 9 associations sont concernées par ce dispositif, dont l'une se déploie dans le 13<sup>ème</sup>, que vous connaissez bien, l'association 13 Pour Tous, qui est installée place de Vénétie et qui offre aux habitants un espace de solidarité et d'activités autour de l'insertion.

Un projet particulier est né d'un partenariat de 13 Pour Tous avec les centres sociaux de la CAF, ainsi qu'avec le théâtre forum, la compagnie « A l'affût ». Ces parents sont amenés à mettre en scène des saynètes concernant les difficultés concrètes vécues avec leurs enfants. Ce théâtre forum se déplace dans les écoles et dans les associations des quartiers et je dois dire que le succès est grand, les gens partagent du rire mais aussi pas mal d'émotions. Des sorties en famille, culturelles ou ludiques sont associées au théâtre forum.

Il est proposé d'accorder une subvention de 15 500 euros à 13 Pour Tous pour ces activités, au sein d'un budget global de 159 000 euros accordé aux 9 associations parisiennes.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Nous allons passer aux délibérations culture avec évidemment Philippe MOINE, qui commence avec le centre Mandapa.

**2017 DAC 144 Subventions (29 000 euros) et convention avec l'association Centre Mandapa (13e).**

**Philippe MOINE** : Il s'agit de la subvention traditionnelle de fonctionnement attribuée au centre Mandapa que vous connaissez tous, situé rue Wurtz, qui développe une importante programmation consacrée aux musiques de monde et aux danses traditionnelles, bien au-delà des musiques et danses indiennes qui étaient le cœur de ce centre. Le développement du centre Mandapa est d'ailleurs spectaculaire, on voit assez régulièrement les annonces de leurs spectacles. C'est une association très active dans la vie du 13<sup>ème</sup>, qui participe aux activités de différents conseils de quartier, qui accueille différents événements dans sa salle de spectacle d'environ 150 places.

Cette année la subvention de fonctionnement passe de 20 000 euros , soit les 18 000 habituels plus 2 000 euros sur proposition de la Mairie du 13<sup>ème</sup>, en lien avec la Nuit de la danse qui a été organisée dans la nuit du 29 au 30 avril derniers, une Nuit de la danse, entre 20 heures et 4 ou 5 heures du matin qui a permis la succession d'artistes illustrant différentes traditions, un événement qui avait le soutien du Conseil de quartier Butte aux Cailles-Daviel. Et puis comme vous le savez, le centre Mandapa organise aussi beaucoup d'activités à destination des jeunes publics, il est présent dans le cadre des ateliers rythmes éducatifs dans les écoles et au-delà de tout cela il propose également des cycles de spectacles destinés spécialement aux enfants.

A cette subvention de 20 000 euros pour le fonctionnement, s'ajoutent 9 000 euros d'investissement pour permettre au centre Mandapa de réaliser un certain nombre de travaux, notamment la réfection du sol de la salle de danse, et différentes réparations dont la grille d'entrée. C'est une subvention totale de 29 000 euros.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017 DAC 210 Subvention (240 500 euros), avenant et convention avec l'association Bétonsalon (13-15e)**

**Philippe MOINE** : Bétonsalon, comme vous le savez, est une association qui gère deux lieux. Il y a la galerie qui est installée dans les locaux de l'Université Paris Diderot dans le 13<sup>ème</sup>, pour laquelle on a voté en début d'année le renouvellement de la convention qui permet à la Ville de mettre cet espace à disposition de Bétonsalon. Bétonsalon dans le 13<sup>ème</sup>, c'est un centre d'art et de recherche, un lieu d'expositions, un lieu de conférences également en interaction avec l'Université : il y a beaucoup d'actions communes menées avec des étudiants et des professeurs de Paris Diderot.

L'association Bétonsalon gère également la Villa Vassiliev dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, avenue du Maine, qui est un lieu de résidence pour artistes. Dans la délibération il y a un rappel des différents artistes qui ont été accueillis en résidence dans ce lieu, issus de très nombreux pays.

Cette délibération prévoit une légère augmentation de la subvention de fonctionnement qui passe de 210 000 à 230 000 euros, pour permettre à l'association de gérer correctement ses deux lieux et pour permettre de stabiliser les salariés. Il y a également une petite subvention d'équipement de 10 000 euros pour permettre la création d'un espace de restauration dans la Villa Vassiliev de manière à rendre ce lieu plus convivial. Il est proposé de voter au total une subvention de 240 500 euros.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017 DAC 383 Subvention (8 000 euros) à l'Association Paris Polar (13e).**

**Philippe MOINE** : Il s'agit de la subvention traditionnellement accordée par la Ville pour participer au financement du festival Paris Polar que nous organisons chaque année à l'automne. Cette année Paris Polar aura lieu du 17 au 19 novembre. C'est un évènement qui a pris maintenant beaucoup d'importance. C'est à la fois un salon qui réunit de nombreux auteurs de polars qui sont présents pour signer leurs ouvrages, qui participent à des tables rondes. Il y a également de nombreux évènements liés à ce festival : au Conservatoire avec des lectures de textes, mais aussi des expositions, des concerts, des projections à l'Escurial. C'est un évènement qui l'année dernière a attiré un public nombreux. Cette année le festival Paris Polar sera consacré plus particulièrement au thème de la femme dans le polar, puisque depuis quelques années, le parti a été pris de choisir un thème, même s'il y a des évènements hors thème.

Je tiens aussi à souligner l'implication de très nombreux acteurs culturels du 13<sup>ème</sup> dans ce festival. Il y a évidemment les librairies qui sont présentes sur le salon, les bibliothèques qui organisent des évènements, les établissements scolaires, je pense par exemple aux écoles primaires qui organisent un concours de nouvelles qui donne lieu à chaque fois à une cérémonie extrêmement sympathique à la Mairie. Il y a aussi un concours de nouvelles ouvert aux adultes, qui rencontre un succès croissant, puisque l'année dernière nous avons reçu de très très nombreuses nouvelles. Il nous est proposé de reconduire cette subvention de 8 000 euros.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017 DAC 788 Subvention (2 000 euros) à l'association Des ricochets sur les pavés (13e)**

**Philippe MOINE** : Il s'agit d'une subvention qui fait partie d'une enveloppe destinée à des animations locales, sur proposition des mairies d'arrondissement.

L'association Des ricochets sur les pavés a déjà produit son spectacle « Résurgences », l'année dernière mais compte tenu du succès important, nous avons décidé de le reconduire cette année. Il s'agit d'une déambulation qui est organisée sur l'ancien parcours de la Bièvre, qui conduit le public dans un cheminement qui va du square Le Gall jusqu'à la Manufacture des Gobelins, avec différentes stations. Ce spectacle sera organisé à 5 reprises au mois de septembre en lien avec la Manufacture des Gobelins qui contribue beaucoup à la réussite de ce spectacle. Le public avait été beaucoup marqué par la présence de moutons parés de différentes couleurs, parqués dans le square Le Gall et qui permettaient d'illustrer les différentes techniques de teinture qui étaient utilisées à l'époque par la Manufacture des Gobelins. Ces moutons viennent de l'élevage national de Rambouillet.

C'est une subvention de 2 000 euros qui est ici proposée.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : C'est Adeline LAMBERBOURG qui va présenter ce soir les différentes délibérations de Politique de la Ville.

**2017 DAC 782 Subventions (4.500 euros) à deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du (13e).**

**Adeline LAMBERBOURG** : Il s'agit de subventionner à hauteur de 3 000 euros l'association Aquilone qui est une association bien connue du 13<sup>ème</sup> arrondissement pour son développement de la danse contemporaine dans les quartiers populaires. Cette action s'adresse particulièrement aux enfants de 4 à 5 ans, éveil à la danse, 6 à 7 ans, initiation, 8 à 11 ans, donc pour des enfants qui résident dans le sud de l'arrondissement et notamment dans la cité Amiral Mouchez.

L'autre structure bénéficiaire d'une subvention pour laquelle est proposé un montant de 1 500 euros, est Le plus petit cirque du monde, pour une action destinée à poursuivre les actions en pied d'immeuble dans le quartier des Peupliers. Le but est de développer et de promouvoir les arts du cirque et de sensibiliser les enfants à la découverte scientifique.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017 DDCT 22 Subventions (95 500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires**

**Adeline LAMBERBOURG** : Une proposition de subventions à 32 associations. La délibération rassemble des crédits qui sont alloués à des structures de proximité qui œuvrent à l'apprentissage de la langue française en direction des populations étrangères pour les aider dans leur parcours d'intégration.

Dans le 13<sup>ème</sup>, cela concerne 4 structures : ALFA 4, alphabétisation et apprentissage du Français élémentaire pour une somme de 4 000 euros ; Le groupe d'entraide régional pour mieux apprendre ensemble qui donne des cours de Français pour adultes répartis sur 4 niveaux, en soirée et l'après midi, pour un montant de 1 000 euros ; Les amis de la Bienvenue, une association centrée dans un premier temps sur le soutien scolaire et qui se diversifie en proposant des ateliers de Français langue étrangère et d'alphabétisation en partant de situations de la vie quotidienne, pour un montant de 1 000 euros ; et enfin l'association Sciences technologie société qui gère l'espace public numérique des Olympiades et propose des cours d'informatique aux personnes maîtrisant insuffisamment la langue française. Le montant proposé est de 1 500 euros.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017 DDCT 56 Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)**

**Adeline LAMBERBOURG** : Subventions à des associations œuvrant dans des quartiers Politique de la Ville pour le portage du Fonds de participation des habitants. Pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons l'association Rungis Brillat Peupliers, l'ARBP bien connue. Il est proposé de soutenir l'ARBP à hauteur de 6 000 euros afin d'abonder ce Fonds de participation des habitants géré par l'ARBP depuis 2003. Il s'agit de financer de petits projets locaux ayant pour but le renforcement du lien social, le développement de la culture et de la mémoire collective. 260 projets ont ainsi été soutenus depuis la création de ce Fonds de participation des habitants.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Nous passons à la délibération suivante, et cette fois ci il s'agit de sport.

**2017 DJS 80 Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville ».**

**Adeline LAMBERBOURG** : C'est au carrefour avec la politique de la ville, puisqu'il s'agit de présenter la répartition d'une somme de 45 000 euros, dans le cadre d'un appel à projet en 2017 initié autour de la candidature de la Ville de Paris aux Jeux olympiques 2024.

Dans cette candidature, il y a un ensemble de mesures, comme la mesure 20 visant à favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires. C'est l'objet de cet appel à projet d'un montant de 45 000 euros. 21 associations sont proposées pour se voir répartir cette somme et nous sommes concernés dans le

13<sup>ème</sup> par l'intervention de Ping sans frontières pour une somme de 2 000 euros. Ping sans frontières est active dans le quartier Chevaleret et organise des tournois de ping pong au pied des cités. Le sport se déplace dans les quartiers populaires. Aucune des associations n'est résidente dans le 13<sup>ème</sup>, mais celle-ci sera active dans nos quartiers.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **2017 DJS 13 Subventions (32 080 euros) à 15 associations sportives locales (13e)**

**Adeline LAMBERBOURG** : Ce sont des subventions de fonctionnement, assez classiques, à 15 associations sportives locales hors conventions d'objectifs. Les montants sont inférieurs ou égaux à 10 000 euros et les associations bénéficiaires sont bien connues. Nous avons l'Aïkido Butte aux Cailles pour un montant de 1 280 euros, Ascendanse Hip Hop, 4 000 euros, une série d'associations sportives de collèges et lycées, un petit club de pétanque pour 1 000 euros, le club Cent vingt, boxe savate, un club de natation, la Domrémy 13, 7 000 euros, Interbudo qui pratique le judo, 1 500 euros, l'Entente sportive des jeunes du stade, c'est du football, pour 3 200 euros, Génération Double Dutch, de la corde à sauter, 3 000 euros, et la Domrémy gymnastique pour 1 500 euros.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Je laisse la parole à Emmanuelle BECKER pour une subvention à l'association Les jardins numériques.

#### **2017 DJS 196 Subvention (2 000 euros) à Les Jardins Numériques (14e).**

**Emmanuelle BECKER** : Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros aux Jardins numériques. Le siège social est dans le 14<sup>ème</sup>, mais en 2017 l'association a reconduit un projet qui a très bien marché : culture, jeux vidéo, culture numérique, l'idée est de faire participer environ 200 jeunes de 13 à 30 ans, dans les quartiers politique de la ville du 13<sup>ème</sup> et du 14<sup>ème</sup> pour les accompagner dans les pratiques des jeux vidéo, mais aussi sur une démarche à la fois éducative et citoyenne. En gros, le jeu vidéo est le vecteur pour développer d'autres choses.

**M LE MAIRE** : Je soumetts la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**M LE MAIRE** : Toujours Emmanuelle BECKER pour des subventions à des associations jeunesse.

#### **2017 DJS 184 Subventions (6 000 euros) et 1 convention avec 3 associations de jeunesse (13e) dans le cadre de la Politique de la Ville.**

**Emmanuelle BECKER :** Ce sont 3 subventions dans des quartiers politique de la ville.

Une subvention de 3 000 euros à l'association 13 Pour Tous pour son action « Pause toi là », que nous vous avons déjà présentée l'année dernière. Cela permet à environ 170 jeunes de 11 à 15 ans du 13<sup>ème</sup> de pouvoir bénéficier au sein de 13 Pour Tous d'un espace de rencontres, d'un lieu de projets, d'échanges et d'expression.

La deuxième subvention est pour l'ARBP, l'association Rungis Brillat Peupliers, pour le projet « culture Kellermann fait son cinéma ». Cela engage un peu plus d'une quinzaine de jeunes de 13 à 15 ans en lien avec le collège Evariste Galois. C'est un projet collectif qui suscite des échanges entre les jeunes des quartiers, notamment Paul Bourget et Porte d'Italie.

Nous avons enfin une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association Crée ton avenir, pour une action « stage en main TPE/PME découvre ton territoire ! » pour environ 48 jeunes de 14 à 18 ans qui vise à leur proposer un parcours d'ateliers en collectivités et en entreprises. Il s'agit d'une démarche d'insertion, découverte des métiers, pour les aider dans leur parcours d'orientation.

**M LE MAIRE :** Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE :** Je laisse la parole à Danièle SEIGNOT pour la mise en œuvre d'un projet qui a été voté au Budget participatif parisien en 2016 : « plus de végétal dans les quartiers populaires ».

**2017 DEVE 96 Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20e)**

**Danièle SEIGNOT :** Il s'agit effectivement d'un projet voté dans le cadre du Budget participatif 2016. Comme vous vous souvenez, une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros avait été attribuée aux quartiers populaires de Paris. Ces projets ont rencontré un vif succès. Au total, plus d'une cinquantaine de projets concernant les quartiers populaires ont été retenus pour les arrondissements, et 7 d'entre eux ont été votés au niveau parisien. Parmi ceux-ci le projet « plus de végétal dans les quartiers populaires » a suscité une forte mobilisation dans tous les territoires et le 13<sup>ème</sup> est particulièrement intéressé puisque deux projets d'amélioration de la végétalisation ont été votés.

Il s'agit du projet « parc Kellermann, rénovation du parc et réaménagement de l'aire de jeux et complément de signalétique » pour un montant de 95 000 euros.

Le second concerne le jardin Gandon. Dans ce jardin, un budget de 250 000 euros a été attribué pour la requalification de l'accès par le Palatino. Ce jardin comporte plusieurs entrées : une par le Palatino, une par la rue Gandon, deux par le boulevard Masséna. Du côté Palatino au pied de Bergame, la situation était particulièrement inesthétique. C'était une allée très minéralisée. On va pouvoir réaménager cette entrée, la mettre en conformité pour l'accessibilité PMR parce que la pente était vraiment beaucoup trop importante, et nous allons en profiter, en utilisant le budget investissement de la Ville de Paris, pour compléter ce réaménagement par une extension du jardin, notamment du côté de la rue Gandon, pour 600 m<sup>2</sup> supplémentaires de végétalisation. Pour le 13<sup>ème</sup>, ce sont deux très belles opérations.

**M LE MAIRE :** Le jardin Gandon en avait particulièrement besoin. Il y avait déjà eu des améliorations notables avec un travail remarquable des agents de la DEVE que je veux souligner ici, mais cela va permettre de compléter leur travail.

Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Je laisse la parole à Doro thée COLLET pour la présentation de la subvention à l'association « Compagnie Les Toupies ».

**2017 DAC 305 Subvention (17 000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).**

**Doro thée COLLET** : Il s'agit d'accorder une subvention de 17 000 euros dont 2 000 euros sur proposition de la mairie d'arrondissement à l'association Compagnie Les Toupies. C'est une association qui œuvre en faveur des personnes en situation de handicap. Elle s'est donné pour objet de susciter les rencontres et les échanges entre personnes handicapées et valides par la pratique artistique. Son projet d'activité Chrysalide qui existe depuis 2004, met en œuvre des espaces de création partagée, notamment théâtrale, mais également ouverte à d'autres disciplines et qui s'appuie sur deux troupes : les Mines de rien et les Têtes de l'Art.

En 2016, les Toupies ont participé dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement à l'exposition « l'art en tandem ». Il y a également des spectacles et des contes dans les crèches et à la Salpêtrière ou encore des ateliers périscolaires menés dans les écoles. En 2017, la Compagnie les Toupies espère renouveler son projet avec Chrysalide, mais aussi son action « l'art en tandem » qui sera présentée en décembre au centre d'animation Gosciny. Pour que la Compagnie Les Toupies puisse poursuivre ses animations, je vous propose de lui attribuer une subvention de 17 000 euros.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Je passe la parole à Johanne KOUASSI pour une série de subventions.

**2017 DDCT 21 Subventions (37 500 euros) à 8 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit de voter une subvention pour l'association Batik international, plus spécifiquement pour soutenir un projet qui a pour objectif de déconstruire les préjugés sur l'immigration, les immigrés et les personnes étrangères à partir de temps de dialogue, de partage de connaissances sur l'immigration en France. Le public visé est essentiellement un public jeunesse avec 100 personnes touchées, âgées de 12 à 17 ans. Ce projet est mené en partenariat avec des structures jeunesse, telles que l'AFEV, les Conseils de jeunes, l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Je laisse la parole à Vincent BOULET, toujours pour une subvention - c'est un conseil consacré aux subventions aux associations ! – et il s'agit de l'association 13 Avenir.

**2017 DAE 211 Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e)**

**Vincent BOULET** : Il s'agit d'une subvention de 60 000 euros pour soutenir le démarrage des activités de l'association 13 Avenir dans le contexte de la mise en place de l'expérimentation sociale « territoire zéro chômage de longue durée dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement » et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires Bédier Boutroux et Oudiné Chevaleret.

Il s'agit de marquer le soutien de la Ville de Paris à la mise en place de cette expérimentation qui a lieu dans ces quartiers en concertation avec les demandeurs d'emploi de longue durée concernés par le dispositif, mais également les habitants du quartier et l'ensemble du tissu associatif de ces quartiers pour l'entreprise à but d'emploi 13 Avenir, qui est chargée de porter les contrats en CDI rémunérés au SMIC, à temps choisi qui sont créés dans le cadre de cette expérimentation sociale.

13 Avenir est créé par 3 acteurs importants du 13<sup>ème</sup> arrondissement, que sont Aurore, l'Armée du Salut et la Régie de quartier Tela 13. La Ville de Paris entend soutenir le démarrage de cette expérimentation à hauteur de 60 000 euros.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : Je passe la parole à Marie José RAYMOND ROSSI.

**2017 DDCT 18 Subventions (98 700 euros) à 6 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.**

**Marie José RAYMOND ROSSI** : Il s'agit de voter des subventions à 6 associations pour un montant total de 98 700 euros. Le 13<sup>ème</sup> est concerné pour deux associations, FLE et compagnie qui accompagne les populations migrantes, vieillissantes majoritairement d'origine asiatique, vers l'apprentissage du Français en proposant des sorties, afin de leur permettre d'acquérir plus d'autonomie dans leurs déplacements, mais aussi de les mettre en situation pour échanger. Il est proposé 2 500 euros.

La deuxième association est très connue dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, l'association Batik International qui mène des actions d'accès aux droits et à la santé, mais qui met aussi en place des dispositifs dans les résidences sociales ADOMA en y implantant des présentoirs dans lesquels les habitants de ces résidences sociales pourront obtenir toutes les informations sur les structures sportives, médicales, municipales. La subvention est de 1 000 euros.

**M LE MAIRE** : Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 30 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M LE MAIRE** : J'avais accepté d'ajouter à l'ordre du jour en faisant un additif une délibération sur la Petite Ceinture, car elle concernait plusieurs arrondissements dont le nôtre, mais en réalité elle concerne surtout trois autres arrondissements et reprend des sujets que nous avons déjà examinés en conseil d'arrondissement. Je propose donc qu'elle soit examinée directement en Conseil de Paris. Il était cependant important qu'elle vous soit communiquée car elle nous concernait, même si c'était très à la marge.

Nous avons deux présentations de communications, pour des projets présentés au Conseil de Paris pour la partie Conseil général, que nous ne voterons donc pas ici. Je laisse la parole à Geneviève DOURTHE .

**2017 DASES 156-G Subventions à Aurore (248 504 €), à Paris Tout P'tits (100 000 €), au Casip-Cojasor (105 000 €), (105 000 euros), à l'Un est l'autre (30 000 euros), aux Restaurants du Coeur – Relais du Coeur de Paris (180 000 euros), au Secours Populaire français (50 000 euros), et au Relais Frémicourt (7 000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros).**

**Geneviève DOURTHE** : Un soutien accordé par Paris à 7 associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire. 2016 : 4 millions de repas ou de colis distribués pour un montant total d'un peu plus de 6 millions d'euros. Paris s'est engagé à doubler encore le nombre de ses restaurants solidaires pour passer à 12 en 2020. Parmi les 7 associations concernées par les subventions, une intervient dans le 13<sup>ème</sup>. Il s'agit du Secours populaire. Nous connaissons bien son action et avons inauguré il n'y a pas longtemps le nouveau local rue Bayet. Aujourd'hui le Secours populaire ouvre une nouvelle antenne. Il s'agit en fait d'un libre service qui est situé au 66 rue de la Colonie avec la distribution de denrées alimentaires, en précisant qu'elles sont récupérées d'invendus. Il s'agit de produits frais issus de partenariats avec des commerçants de l'arrondissement ou un peu plus éloignés. Petite information sur ce nouveau local : son inauguration est prévue le 30 mai.

Montant total des subventions accordées aux 7 associations : un peu plus de 700 000 euros. Celle du Secours populaire s'élève à 50 000 euros.

**M LE MAIRE** : De nombreuses associations ouvrent de nouveaux locaux, se réinstallent, ouvrent des antennes nouvelles ou ont de nouveaux objectifs, comme cette épicerie sociale. Cela sera la 3<sup>ème</sup> dans l'arrondissement, si on inclut celle qui est destinée aux étudiants. Nous avons aussi œuvré ces derniers temps pour reloger le Secours catholique qui doit être déplacé temporairement en raison des travaux qui ont lieu Gare d'Austerlitz. Après les travaux, leurs locaux définitifs seront mieux calibrés.

S'il n'y a pas d'intervention, je laisse la parole à Marie-Pierre de LA GONTRIE pour des dotations de fonctionnement ou d'équipement destinées aux collèges.

**2017 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181 493 euros)**

**Marie-Pierre de LA GONTRIE** : Il s'agit de 5 subventions d'équipement ou de fonctionnement qui sont affectées à des collèges, dont 4 sont dans le 13<sup>ème</sup> : Braque, Elsa Triolet, Flaubert et Thomas Mann. Ce sont de petites dépenses. Le total fait à peu près 20 000 euros.

**M LE MAIRE** : S'il n'y a pas de demandes d'intervention, nous avons un dernier vœu à examiner. Je laisse la parole à Jean Noël AQUA pour le présenter. Il s'agit de la fermeture de l'agence clientèle EDF de l'avenue d'Italie, dite de la Butte aux Cailles.

**V13 2017 04 Vœu contre la fermeture des agences clientèles d'EDF présenté par les élus communistes**

*« Considérant le droit à l'énergie comme un droit essentiel,  
Considérant le plan d'EDF visant à fermer ses 77 accueils physiques en France d'ici 3 ans,  
Considérant l'annonce de la fermeture de l'agence du 74 avenue d'Italie dans le 13ème,  
Considérant que ces agences sont indispensables aux usagers, en particulier aux plus pauvres pour des problèmes de facturation,  
Considérant que ces agences contribuent à des missions de type service public,  
Considérant les conséquences de la libéralisation du secteur de l'énergie sur le recul des missions sociales,  
Considérant que la mise en concurrence du secteur de l'énergie est faussée par des entreprises ne proposant pas de points d'accueil au public, participant ainsi d'un moins-disant social,  
Considérant que la seule logique de rentabilité ne peut présider à la gestion des services publics,  
Considérant que l'entreprise EDF reste bénéficiaire en 2016 et que les dividendes versés aux actionnaires ne cessent d'augmenter, entraînant une augmentation du coût du capital au détriment des usagers,  
Considérant que l'État est actionnaire à 86% de l'entreprise EDF,  
Sur proposition des élus communistes, le Conseil d'arrondissement du 13ème émet le vœu que la Ville de Paris  
- intervienne auprès d'EDF afin d'examiner les conditions qui pourraient lui faire renoncer à son projet de fermeture,  
- interpelle le gouvernement pour qu'il demande, en tant qu'actionnaire principal, le maintien des agences clientèles d'EDF dans la capitale et le reste du pays. »*

**Jean-Noël AQUA** : Vous le savez, EDF a annoncé la fermeture de cette agence avenue d'Italie. Les agences, de façon générale, assurent l'accueil du public et particulièrement des publics les plus fragiles. On sait très bien que les classes moyennes, les classes aisées.... Probablement personne ici n'a jamais recours à ces agences, qui sont principalement destinées aux personnes qui sont en difficulté de paiement, pour arriver à ré échelonner leurs factures ou pour arriver à régler des petits problèmes du quotidien. Cela fait partie des missions importantes de ces agences. EDF a la volonté de les fermer d'ici à deux ans. Il n'empêche que la présence physique est importante, pour l'électricité comme pour d'autres services publics.

On sait par ailleurs qu'EDF a des dividendes assez importants, donc la question de l'argent est évidemment toujours importante, en particulier avec la mise en concurrence de l'électricité, mais il n'empêche que la présence physique est essentielle et donc par ce vœu nous demandons que la Mairie interpelle EDF pour qu'il y ait une présence physique toujours assurée sur le 13ème pour cette question d'électricité.

**M LE MAIRE** : Je ne vais évidemment pas répondre au nom d'EDF, mais je les ai interrogés, j'ai eu quelques éléments en retour et je vais vous proposer une formulation peut être un peu plus souple que celle qui est présentée.

Vous connaissez en tout cas mon attachement au service public, qui est plus largement le nôtre, dans ce conseil. Je me suis engagé notamment - en dehors du plan municipal par lequel ont été développés ou renforcés beaucoup de services publics nouveaux - pour l'hôpital ou pour la Poste.

Pour autant je ne pense pas qu'on puisse ignorer les réalités et je pense qu'il ne faut pas empêcher les services publics de se moderniser et de s'adapter aux réalités nouvelles. Les réalités nouvelles qui sont exposées par EDF, quelles sont-elles ? C'est d'abord que la fréquentation des boutiques EDF est en chute libre. Les chiffres sont éloquentes.

En France c'est moins 15% entre 2015 et 2016, mais la chute est beaucoup plus importante à Paris : moins 27% entre 2015 et 2016, moins 40 % si on prend la période de deux ans, 2014 – 2016. La chute est rapide et

vertigineuse. Moins 51 % en deux ans pour la boutique de la Butte aux Cailles. On constate que les usagers changent leurs pratiques. A la fin 2016, la part des contacts pris en boutique ne représentait plus que 1% des contacts pris avec EDF. Il y avait 70 millions de contacts pris via le site internet, 26 millions par téléphone et seulement 1 million en boutique.

Il faut noter que les concurrents d'EDF, notre collègue a parlé de la mise en concurrence, n'ont pas jugé utile d'ouvrir un réseau de boutiques.

EDF a décidé d'évoluer. Ils nous indiquent qu'ils le font sans aucun licenciement et c'est effectivement le cas pour les salariés concernés, il y en a 50 en Ile de France. EDF s'est repositionnée, c'est en tous cas comme cela que c'est présenté, pour aider les plus fragiles avec une soixantaine de conseillers correspondants solidarité en Ile de France qui sont en lien avec les usagers, mais aussi les acteurs sociaux et l'ensemble des associations caritatives dont celles que nous avons citées tout à l'heure. Il y a aussi la fondation des PIMMS transversaux avec d'autres services publics. Il est question d'en ouvrir un dans le 13<sup>ème</sup>. Enfin, EDF soutient le FSL, le Fonds solidarité logement et le programme « Energie familles ».

J'entends bien ce qui est dit et je ne pense pas qu'on puisse supprimer tout contact humain. Je trouve même cela dangereux. Je pense donc qu'il faut les interpeller formellement sur le sujet. Comme vous l'avez compris dans les propos, je ne suis pas contre une évolution, mais je propose une reformulation du vœu :

*« Le Conseil d'arrondissement du 13ème émet le vœu que la Ville de Paris s'assure auprès d'EDF d'un lieu d'accueil physique pour les personnes en difficulté sur le 13ème arrondissement ».*

Je laisserai le Groupe communiste le présenter au Conseil de Paris. Je dirai un mot si c'est nécessaire. Cela nous permettra de nous adresser formellement à EDF pour voir comment, physiquement, ils peuvent recevoir les personnes en difficulté. Je peux témoigner qu'en Mairie il nous est arrivé d'accompagner des personnes à la boutique EDF pour essayer de résoudre des situations difficiles. Nous avons aussi besoin de ce type de contact. Puisque le groupe communiste est d'accord, je vous propose de voter le vœu avec cette nouvelle formulation.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**GENEVIEVE DOURTHE QUITTE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE**

**LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

La séance est levée.